

Image not found or type unknown



## Versement de l'indemnisation

Par **mika2001**, le **24/02/2019** à **13:37**

Bonjour a tous,

Voila a mes 9 ans j'ai été victime... aujourd'hui j'en ai bientôt 18. Une plainte a été déposée... Résultat du procès 30 000 euro de dommage et interet que je pourrai récupérer a mes 18ans. j'aimerais savoir svp les démarches a effectuer pour retirer l'integralite de la somme si on doit s'y prendre a l'avance qui contacter et comment savoir si le condamné a versé la totalité de la somme?

P.S c'est l'avad qui s'est chargés du procès.